

**Votre référent :** Naima Botté

**Adresse :** 30 avenue Daumesnil  
75012 Paris

**Tél :** 01 58 51 46 50

**Email :** [diderotbastille@apef.fr](mailto:diderotbastille@apef.fr)

**Site web :** [www.apef.fr](http://www.apef.fr)

**Structure déclarée, agréée et autorisée :**  
**SAP523816627**

**Organigramme :**

Naïma Botté : Présidente

Pascal Gronwald : Adjoint

Charlène Ndendek : Responsable de Secteur

Fella Lazhar : Assistante d'agence

Patricia Djoumessi : Référente R.H

Intervenants à domicile

**Horaires d'ouverture :**

Lundi au Vendredi : 9h00-13h00 / 14h00-18h00

Samedi : sur rendez-vous

*Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture*

**Transports :**

Bus : 27-47-57-61-64-67-83-91

Métro : lignes 1-5-14



**Plan d'accès :**



**ZONE D'INTERVENTION :**

Paris 5ème, 11ème, 12ème et 13ème

**Liste des partenariats et conventionnements :**

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Conseil Départemental : Ville de Paris 94-96 quai de la Rapée 75012 PARIS

DREETS : 48/52 rue Albert 75013 PARIS

**Informations complémentaires :**

- ✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Etablissement d'un devis gratuit et personnalisé au consommateur dans le cadre d'une proposition de prestation ou un ensemble de prestation dont le prix total est supérieur à 100€ ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et le détail des formules (le cas échéant).
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter les personnes qualifiées.





TARIFS APPLICABLES AU 1er janvier 2025

# FICHE DE PRESENTATION ET



## TARIFS MODE PRESTATAIRE \* APEF Paris Diderot Bastille

	TARIFS HORAIRES HT	TARIFS HORAIRES TTC	TTC APRES CREDIT D'IMPOTS
<b>MENAGE REPASSAGE</b>			
Ménage régulier	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Ménage intermédiaire	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Ménage intermédiaire + produits + matériel	36,36 €	40,00 €	20,00 €
Ménage de fonds	39,09 €	43,00 €	21,50 €
Ménage de fonds + produits + matériel	43,64 €	48,00 €	24,00 €
Ménage à la quinzaine (sauf Vendredi)	30,91 €	34,00 €	17,00 €
<b>AIDE AUX SENIORS</b>			
Aide + accompagnements	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Assistance + accompagnements	31,28 €	33,00 €	16,50 €
<b>AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>			
Aide + accompagnements	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Assistance + accompagnements	31,28 €	33,00 €	16,50 €
<b>GARDE D'ENFANTS</b>			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,91 €	34,00 €	17,00 €
3 enfants maximum - Détail des formules en annexe			
<b>JARDINAGE</b>			
Ponctuel	40,00 €	48,00 €	24,00 €
<b>BRICOLAGE</b>			
Ponctuel	43,64 €	48,00 €	24,00 €

**Autres prestations:** Téléassistance (en partenariat avec Mondial Assistance (à partir de 24,90€ TTC - 20,75 HT)

Présence à domicile (35,00 € TTC - 29,17 € HT) Démarches administratives (35,00 € TTC - 31,82 € HT) Mise en beauté pour personnes dépendantes (35,00 € TTC - 31,82 € HT) Garde d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (35,00 € TTC - 31,82 € HT) Nettoyage surfaces vitrées (42,00 € TTC - 38,18 € HT) Accompagnement véhiculé (32,00 € TTC - 29,09 € HT)

**Offre spéciale :** Découvrez ServiceBox sur [www.servicebox.fr](http://www.servicebox.fr) et offrez du temps libre à vos proches.

Majoration de 10% les samedis, 25% des heures de nuit (22h - 7h), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais de gestion administrative mensuels : 16,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations 1,50 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



Indice 06 - 01 /07/2021 - SAS au capital de 75 000 € - Immatriculée au RCS de Paris Siret 523 816 627 00047

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

# DETAIL DES FORMULES

## Aide aux séniors

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE	ASSISTANCE
<b>ENTRETIEN DU LOGEMENT</b>		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ....)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
<b>GESTION DU LINGE</b>		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
<b>ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS</b>		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
<b>PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES</b>		
Participer à des jeux, discussions, échanges, ...	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Garder les animaux de compagnie	X	X



TARIFS APPLICABLES AU 1er janvier 2025

# FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS MODE PRESTATAIRE APEF Paris Diderot Bastille



		TARIFS HORAIRES HT	TARIFS HORAIRES TTC		
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>					
 <b>APA.</b> ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.  ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France	<b>23,79 €</b>	<b>25,10 €</b>		
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100%</b> . Il comprend le tarif APA (24,58€ TTC)				
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%</b> . Il comprend le tarif APA (00€ TTC) + un reste à charge compris entre 20 et 40%)			<b>25,19 €</b>	<b>26,58 €</b>
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%. Il comprend le tarif APA (00€ TTC) + un reste à charge compris entre 41 et 60%			<b>25,95 €</b>	<b>27,38 €</b>
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%</b> . Il comprend le tarif APA (00€ TTC) + un reste à charge compris entre 61 et 80%			<b>27,01 €</b>	<b>28,50 €</b>
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%</b> . Il comprend le tarif APA (00€ TTC) + un reste à charge compris entre 81 et 90%	<b>28,53 €</b>	<b>30,10 €</b>		
 <b>PCH.</b> PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.  - Avoir de 20 à 60 ans - Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités - Résider régulièrement en France	<b>23,79 €</b>	<b>25,10 €</b>		

(\* ) Intervention en mode prestataire - majoration de 10% les samedis, 25% des heures de nuit (22h - 7H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.



Indice 06 - 01 /07/2021 - SAS au capital de 75 000 €- Immatriculée au RCS de Paris Siret 523 816 627 00047

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise



APEF DIDEROT BASTILLE

	TARIFS HORAIRES	
	HT	TTC
<b>ENTRETIEN LOCAUX COMMERCIAUX</b>		
Ménage simple	31,67 €	38,00 €
Ménage + matériel	38,33 €	46,00 €
Surfaces vitrées	38,33 €	46,00 €
<b>ENTRETIEN COPROPRIETES</b>		
Ménage simple	31,67 €	38,00 €
Ménage + matériel	38,33 €	46,00 €
Surfaces vitrées	38,33 €	46,00 €
<b>ENTRETIEN DE VOS ESPACES VERTS</b>		
Jardinage	50,00 €	60,00 €

Frais annexes

**Frais de gestion administrative** : 17,00€ de frais de gestion administrative - TVA pour les frais de gestion à 20%

(1) Majoration de 25% des heures de nuit (22h - 7H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.



ESPACE DE TRAVAIL	Tâches
Aérer les locaux	X
Dépoussiérer les bureaux, plans de travail et sièges (débarrasser par vos soins)	X
Désinfecter les appareils (téléphones, claviers, souris, ...)	X
Dépoussiérer les meubles et objets meublants y compris les écrans d'ordinateur éteints par vos soins	X
Aspirer ou balayer les sols (selon revêtement)	X
Laver les sols	X
Vider les corbeilles à papier et déposer les sacs dans l'endroit indiqué par vos soins	X

ESPACES COMMUNS	
Aérer les locaux (20 min par pièce)	X
Nettoyer et désinfecter les surfaces plates (poignées, interrupteurs, interphones, etc.)	X
Dépoussiérer les meubles et objets meublants	X
Aspirer et laver les sols (selon revêtement)	X
Vider les poubelles et remplacer les sacs	X

CUISINE / SANITAIRE	
Nettoyer et désinfecter les appareils sanitaires (robinet, cuvette, lavabo, faïence, miroirs, etc.)	X
Nettoyer et désinfecter les poignées et interrupteurs	X
Vider les poubelles et remplacer les sacs	X
Aspirer et Laver les sols	X
Approvisionner en consommables (savon, papier toilette, serviettes en papier, etc.) fournis par vos soins	X
Désinfecter les appareils de cuisson (micro-onde, réfrigérateur, machine à café, etc.)	X

CADRE DE VIE	
Arroser les plantes	X
Lustrer les cuivres	X
Enlever les toiles d'araignées	X
Nettoyer les plinthes	X
Nettoyer les radiateurs	X

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	
Tonte, Désherbage, Ramassage des feuilles, Arrosage manuel	X
Plantations de petit végétaux, taille de haies, arbustes et petits arbres	X
Enlèvement des déchets, évacuation des végétaux, petit arrachage manuel	X
Entretien des allées et terrasses	X
Déneigement des abords immédiats du local	X
Entretien des massifs (bêchage, binage, griffage,...)	X
Application d'engrais et/ou amendements	X



## GRILLE TARIFAIRE AIDE et ASSISTANCE MODE MANDATAIRE

<b>Assistant de Vie A</b> Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante	<b>Assistant de Vie B</b> Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne	<b>Assistant de Vie C</b> Accompagnement et Assistance en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne
---	---	---

APEF DIDEROT BASTILLE

Tarifs (1) applicables au 01/07/2025

### TARIFS JOUR

Assistant de Vie	A		B		C	
	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois
<b>Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h</b>						
Exemples de tarifs horaires (Incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)	31,00€	30,00€	33,00€	32,00€	35,00€	34,00€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	15,50€	15,00€	16,50€	16,00€	17,50€	17,00€
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	16,00€	15,00€	18,00€	17,00€	20,00€	19,00€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	12,50€	12,50€	12,50€	12,50€	12,50€	12,50€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,50€	2,50€	2,50€	2,50€	2,50€	2,50€

### TARIFS NUIT

<b>Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h</b> dont 8 heures de présence responsable (4)	
Exemple de tarifs pour une nuit (Incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)	228,00€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	114,00€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	144,00€
Dont frais de gestion et de mandat HT	70,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	14,00€

**Taux de TVA appliquée:** 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)

**Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats**

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié du particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombre d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.

(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

#### Majorations :

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%

Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %

Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

**Participation aux frais de transport:** une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50 h/semaine chez le client considéré.

**Indemnités kilométriques:** des frais d'indemnités kilométriques pourront être appliqués selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant doit utiliser votre véhicule personnel.

**Modes de paiement:** Pèlèvement automatique SEPA, CESU préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôts de 50% des sommes dépensés selon les conditions en vigueur de l'article sexdecies du CGI.

Mentions Légales Agence: APEF Paris Diderot (gérée par la SAS FOURMIL SERVICES) - capital : 75.000 €, entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchise Siège social : 30 avenue Daumesnil 75012 Paris -

Tél : 01.58.51.46.50 - Fax : 01.58.51.46.51 - Mail : diderotbastille@apef.fr - Web : www.apef.fr  
RCS : 523 816 627 - SIRET : 523 816 627 00047 - APE : 9609 Z - TVA Intra : FR 35 523 816 627